



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt d'Occitanie

21 novembre 2024

**Conseil de bassin viticole Languedoc-Roussillon
Séance du vendredi 5 juillet 2024 à Montpellier (préfecture de l'Hérault)
- Compte rendu -**

Les annexes citées au présent compte rendu sont consultables au lien suivant :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/conseil-de-bassin-viticole-languedoc-roussillon-du-05-juillet-2024-a9224.html>

Étaient présents : liste des participants jointe en fin de compte-rendu (quorum atteint).

1- Introduction par Pierre-André DURAND, préfet de région, président du conseil de bassin viticole Languedoc Roussillon

Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, remercie François-Xavier Lauch, préfet de l'Hérault, de son accueil et de sa participation. Il présente Olivier ROUSSET, nouveau directeur de la DRAAF Occitanie. C'est la dernière réunion de ce conseil dans la composition actuelle puisque le mandat des membres arrive à échéance des cinq ans. Le renouvellement du conseil interviendra d'ici l'automne prochain. Le conseil spécialisé de FranceAgriMer doit être également renouvelé avant le 31 juillet et deux représentants doivent être désignés dès à présent pour y siéger. Le prochain conseil, renouvelé, actualisera ces désignations.

Les aléas climatiques et notamment le manque d'eau ont affecté particulièrement les vignobles des Pyrénées-Orientales et de l'Aude, ce dans un contexte économique difficile. Certaines exploitations se trouvent en grande difficulté et l'on constate des situations d'épuisement et de désarroi.

Pierre-André DURAND rappelle les actions de l'État : fonds d'urgence de 80 M€ dont 36,5 M€ pour les entreprises du bassin viticole ; distillation de crise pour les vins rouges et rosés avec une enveloppe de 200M€ (dont 88M€ en Languedoc-Roussillon). Le dispositif de transformation des prêts garantis par l'Etat (PGE) en prêts bonifiés à 2,5 % est en cours de finalisation.

Le Gouvernement a également engagé, dans le cadre du conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire, un travail considérable de simplification avec un plan regroupant 77 mesures et engagements visant à renforcer notre souveraineté alimentaire.

Les initiatives professionnelles prises pour l'adaptation de la filière seront évoquées à l'ordre du jour. Elles permettront de relever les défis de la filière, climatiques, économiques et sociaux.

Le préfet de région félicite les nouveaux présidents du CIVL et du CIVR, rappelant que les interprofessions ont un rôle majeur à jouer.

Il présente ensuite l'ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu de la séance du 19 décembre 2023
- 2- Renouvellement des représentants du bassin au conseil spécialisé vin de FranceAgriMer (vote)
- 3- Situation économique des marchés
- 4- Réflexion stratégique de la filière : « Pour une viticulture dynamique à l'horizon 2035 »
- 5- Actualité sur les mesures de l'OCM vins et sur les mesures d'accompagnement de la filière
- 6- Information sur les contrôles de francisation des vins étrangers et d'étiquetage confusionnel
- 7- Simplifications administratives pour la filière vitivinicole : état des lieux
- 8- Questions diverses

Jean-Louis CAZAUBON, vice-président du conseil régional Occitanie, salue les membres du conseil. Il souhaite intervenir ultérieurement lors de la présentation du contrat de filière.

2- Approbation du compte-rendu de la séance du 19 décembre 2023

Le compte rendu de la séance du 19 décembre 2023 est approuvé.

3- Renouvellement des représentants du bassin au conseil spécialisé vin de FranceAgriMer - vote

Le conseil de bassin viticole étant renouvelé à l'automne, il est proposé de prolonger les mandats des deux représentants actuels au conseil spécialisé de FranceAgriMer pour respecter l'échéance du 31 juillet. Le conseil de bassin statuera à nouveau ultérieurement. Cette proposition est approuvée. Les représentants du conseil de bassin au conseil spécialisé vin et cidre de FranceAgriMer sont Mme Miren DE LORGERIL et M. Jacques GRAVEGEAL.

4- Situation économique des marchés

Olivier SIMONOU, président d'Inter Sud de France, évoque la situation économique de la filière (diaporama en annexe 1). Les principaux points détaillés sont : les disponibilités en début de campagne, les transactions des vins en vrac, les sorties des chais, les stocks, les ventes en grande distribution, les ventes à l'export.

François Régis BOUSSAGOL, vigneron indépendant et représentant les vins sans indication géographique s'étonne que n'y figure pas le marché des vins SIG, qui représentent dans le bassin jusqu'à 10 % des volumes.

Stéphane BOUNEAU, chef du service régional FranceAgriMer (DRAAF), précise que ces données existent. Habituellement, elles sont transmises en amont des conseils ou après : il n'y a pas de présentation orale afin ne pas alourdir les débats en conseil de bassin. Les données seront transmises après le conseil (cf. annexe 6).

Pour Jacques GRAVEGEAL (Inter'Oc) tous les volumes devraient être regroupés au même document. De même, il regrette que seul le marché en grande distribution (GD), représentant seulement 51 %, soit examiné : sur ce sujet également, il conviendrait de faire figurer ensemble les données.

Philippe COSTE, président du CRINAO, regrette que les volumes des vins dépendant d'ODG qui n'adhèrent plus à une interprofession ne sont également plus intégrés à DECLAVITI, plateforme d'acquisition des données mise en place par les trois interprofessions du bassin LR.

Jérôme DESPEY, président du conseil spécialisé vin et cidre de FranceAgriMer, précise qu'il est nécessaire d'avoir des données des ventes des cavistes et en café-Hôtel-Restaurant. En effet, la part GD a baissé, alors qu'elle était très supérieure à 50 %.

Olivier ROUSSET, directeur de la DRAAF Occitanie, comprend la volonté d'exhaustivité des données.

Denis CARRETIER, président de la chambre régionale d'agriculture, souhaite que les données intègrent les vins SIG.

5- Réflexion stratégique de la filière : « Pour une viticulture dynamique à l'horizon 2035 en Occitanie »

Denis CARRETIER rappelle que cette réflexion est le résultat de la large concertation des sept interprofessions régionales et de tous les métiers de la filière. Elle a débuté il y a plusieurs années et il a fallu tenir compte de nombre d'aléas (restrictions à l'importation aux États-Unis notamment sous présidence de Donald Trump, COVID, conflits en Ukraine et au moyen Orient, succession d'évènements climatiques...) Si ce plan ne résout pas tout, il ambitionne de donner de l'espoir, de favoriser l'installation et de s'adapter.

Pierre GINEBRE présente l'état d'avancement de cette réflexion (annexe 2). Il évoque le poids de la viticulture, l'offre existante, l'importance économique et sociale de la filière, ses atouts et faiblesses, l'environnement dans lequel l'Occitanie se situe, les quatre défis à relever et les actions à conduire.

Denis CARRETIER insiste sur le rôle des distilleries dans l'innovation et sur celui des pépiniéristes pour diffuser les variétés les mieux adaptées. Il alerte sur les normes nationales qui ne doivent pas entraver ce travail. Il faut être vigilant sur les impératifs édictés par la Commission nationale de certification environnementale, sur les signes de qualité HVE, Terra Vitis.

Ludovic ROUX, président des Vignerons Coopérateurs d'Occitanie, souligne la nécessité d'un outil de régulation, en accord avec le plan de filière qui vient d'être présenté. Le marché doit être équilibré entre l'offre et la demande, en vue de prix stables et rémunérateurs. Les aléas climatiques, les fluctuations des récoltes et des marchés mettent à mal cet équilibre et, dans la désorganisation, il faut des solutions, telle la distillation, qui ne sont pas toujours possibles dans les textes. La proposition élaborée est présentée en annexe 3. Elle concerne :

- L'élimination dès la production des vins sans marché qui seraient orientés vers la production de « co-produit »,
- La rémunération et l'alimentation des marchés de ces « co-produits »
- La création d'un fonds de mutualisation pour abonder les recettes générées par les marchés de ces « co-produits »
- La création d'un système coercitif pour alimenter ces marchés et le fonds de mutualisation.

Il sollicite l'accord du conseil de bassin et l'appui de Jérôme DESPEY, président du conseil spécialisé de FranceAgriMer, pour construire cet outil.

Jean-Louis CAZAUBON intervient sur les actions du conseil régional. Il se félicite de la démarche collective du plan filière. La collectivité régionale signera l'acte 1 de ce plan dès la semaine prochaine, doté d'un appel à manifestation d'Intérêt à hauteur de 5 M€. Il rappelle que ces dispositions vont au-delà de ce qui est déjà mis en place en termes de promotion, de plan régional du déploiement des cépages résistants à la sécheresse ou aux maladies, des aides et du suivi des plantations nouvelles et expérimentales, de l'innovation...

Pour Denis CARRETIER, ce plan a été concerté et personne ne peut dire le contraire. Il faut des moyens du conseil régional et de l'État pour accompagner les mutations.

À propos de la présentation de Ludovic ROUX, Pierre-André DURAND indique que des problèmes juridiques sont à analyser et que l'État s'engagera après cette analyse.

Sébastien PONS (Inter'Oc) relève que les vendanges sont dans un mois et que, pour les marchés en moût ou en jus, il faut avoir connaissance des dispositifs de régulation dès le début des vendanges : après fermentation, il n'est pas possible de revenir en arrière. Si on ne fait rien, il va encore être produit des vins qui ne se vendront pas.

Jérôme DESPEY salue le travail effectué. Il s'agit de la stratégie de notre bassin pour gagner des parts de marché. Il faut être exigeant avec l'État et la collectivité régionale et veiller à ne pas tomber dans les méandres administratifs. Il n'est plus temps de tergiverser pour concrétiser les actions. Il soutient la proposition de Ludovic ROUX. À l'exemple un Fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental pour le plan sanitaire, le fonds de régulation proposé doit être rapidement examiné en groupe de travail pour évoluer ce qui est possible. Cette proposition démontre la responsabilité de la filière pour s'attaquer aux problèmes.

Sur le plan filière et le budget de 5 M€ pour trois ans, Jean-Benoît CAVALIER (CIVL) estime qu'il est nécessaire de bien cibler les actions.

Jean-Louis CAZAUBON assure que le conseil régional alloue 10M€/an pour la filière et son plan. Ce budget s'ajoute pour mener des actions concertées avec tous les acteurs de la filière.

Jacques GRAVEGEAL soutient la régulation de l'offre, c'est bien le cœur du débat. Il faut prendre les parts de marché : on va chercher en Espagne des vins que nous savons produire. En Occitanie, sont présents tous les métiers de la production - de l'aval et à la recherche - des Vignerons Indépendants, des Caves Coopératives, une Union des négociants, l'UEVM. En concertation, nous devons orienter les productions pour conquérir les marchés laissés à d'autres sans raison.

Jean-Claude MAS, président de l'UEVM, fait part de sa vision. La production est souvent très bien analysée, mais on ne se penche pas assez sur les produits qui sont consommés. Dans notre région, la filière n'est pas assez attractive pour recruter avec le niveau de qualité exigé. Anticiper les marchés, se faire connaître, créer de la demande, c'est ce à quoi il veut veiller à la tête de l'UEVM.

Pierre BORIES, président du CIVL, observe que le contrat de filière a une vision très marquée vers la production et mais pas assez pour comprendre les consommateurs et ce qu'il faut vendre.

Denis CARRETIER rappelle que les questions soulevées sont bien dans le contrat de filière et que l'UEVM a participé aux réflexions.

Pierre-André DURAND soutient la concertation, mais c'est à la filière de s'organiser. L'État accompagnera.

Laure LACOMBE (responsable Service Économie, DRM & Contrats à Inter'OC), présente la plateforme commune aux trois interprofessions pour traiter toute la data de l'amont à l'aval. Cet outil très visuel permet d'analyser de manière instantanée toutes les données ensilées avec le niveau de filtre le plus fin possible. Cette plateforme fonctionne avec l'application Power BI. C'est un outil de gouvernance.

Nicolas JEANJEAN, directeur adjoint de la DRAAF Occitanie, rappelle les actions de l'État qui ne sont pas directement dans le plan filière du conseil régional, mais qui convergent vers des objectifs communs :

- Sur le volet changement climatique, le fonds hydraulique dispose de 20M€ dans le cadre de l'appel à projets 2024. Les années suivantes seront alloués 30M€/an, en collaboration avec les agences de l'eau ;
- Les appels à projets dans le cadre de la planification écologique pour s'adapter aux changements climatiques ;
- La formation, l'attractivité des métiers et des formations ;
- La transmission des exploitations.

6- Actualité sur les mesures de l'OCM vins et les mesures d'accompagnement de la filière

Stéphane BOUNEAU présente la situation d'avancement des mesures mises en œuvre dans le cadre de l'OCM (diaporama joint en annexe 4). Les points présentés concernent :

- Paiement de tous les dossiers dans l'enveloppe OCM, 270 M€, paiement des avances ;
- Potentiel viticole, aide à la restructuration, aide aux investissements en cave, aides à la promotion, distillation de crise ;
- Fonds d'urgence, prêts garantis par l'État (PGE) ;
- L'enquête sur les aides à l'arrachage.

Jérôme DESPEY insiste sur la gestion de l'enveloppe de l'OCM et les raisons qui ont conduit aux difficultés actuelles. La mobilisation des professionnels a permis de convaincre le ministère pour mettre en place le système d'avance. Pour les nouveaux AAP, les opérateurs ne pourront pas bénéficier d'avance sur l'enveloppe OCM. Mais, en cours de négociation il défend un système d'avance parallèle pour ne pas amputer la capacité d'investissement.

Le niveau de réponse à l'enquête arrachage a été décevant par rapport à la pression qui pré-existait. Il insiste pour que les aides à l'arrachage se mettent en place à partir du 15 octobre 2024.

Il estime anormal que les prêts à la suite des PGE ne soient pas encore signés.

Sur le système BPI, garantie des prêts d'investissement pour les entreprises frappées par des aléas climatiques successifs, il suffit d'une instruction de la BPI aux banques.

7- Information sur les contrôles - les contrôles de francisation des vins étrangers et d'étiquetage confusionnel

Thierry BORGHESE et Philippe FROELIG (DREETS Occitanie) présentent ce point à l'aide du diaporama joint en annexe 5 : renforcement des contrôles, suivi des vins étrangers, contrôles à la distribution, contrôles des opérateurs viticoles.

8- Simplifications administratives pour la filière viti-vinicole : état des lieux

Stéphane BOUNEAU présente ce point (diaporama joint en fin de l'annexe 4, à partir de la diapositive 37.).

Le groupe de travail « simplification » continue à travailler. Les autres administrations aussi. D'autres présentations suivront.

9- Questions diverses

Alexandre THEY appelle l'attention sur les entreprises en difficultés afin qu'elles ne soient pas surchargées en contrôle et que les contrôles au niveau des préfectures soient coordonnés.

Thierry BORGHESE indique qu'il existe un guide sur l'étiquetage des ingrédients et de la valeur nutritionnelle. Il est joint au compte rendu en annexe 7

Après avoir rappelé que le conseil de bassin sera prochainement renouvelé, Pierre-André DURAND clôt la séance.

LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS AU CONSEIL DE BASSIN VITICOLE LANGUEDOC-ROUSSILLON DU 5 JUILLET 2024

Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, président du conseil de bassin viticole

Participants membres du Conseil de bassin :

1 - Personnes publiques :

Thierry BORGHESE, directeur adjoint, DREETS Occitanie

Jean-Claude BOUDEGNA, DDFIP 34 représentant la DRFIP

Stéphane BOUNEAU Chef du service FranceAgriMer à la DRAAF Occitanie

Denis CARRETIER, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie

Jean Louis CAZAUBON, représentant la présidente du Conseil Régional Occitanie,

Ludovic GERARD, représentant le directeur interrégional des Douanes

Catherine RICHER, déléguée territoriale de l'INAO-Occitanie

Olivier ROUSSET, directeur de la DRAAF Occitanie

2 - Représentants de la profession viticole :

- **Représentants des organisations interprofessionnelles de la filière viticole :**

- CIVL

Jean-Benoît CAVALIER, producteur

- Inter'Oc

Jacques GRAVEGEAL, Producteur

Sébastien PONS, producteur

Olivier SIMONOU, metteur en marché,

- SIG

François Régis BOUSSAGOL, VSIG, producteur

- **Représentants désignés en fonction de leurs responsabilités dans la filière régionale :**

Pascal MARIÉ, Coordination Rurale Occitanie

Ludovic ROUX, Coop de France Occitanie

Alexandre THEY, Vignerons Indépendants de France, Occitanie

Guilhem VIGROUX, FRSEA Occitanie

- **CRINAO**

Philippe COSTE

3 - Personnalités qualifiées :

Éric BOURGUET, président du syndicat des pépiniéristes viticoles d'Occitanie

Jérôme DESPEY, président du conseil spécialisé « filières viticole et cidricole » de FranceAgriMer

Bruno GUIN, Président Fédération nationale des distilleries coopératives viticoles

Hervé HANNIN, Institut de Hautes études de la Vigne et du Vin

Hernan OJEDA, INRAE

Excusés :

Gérard BANCILLON, IGP, producteur

Vincent EUZET, CIVL, négociant

Gilles GALLY, UEVM (pouvoir à M. SIMONOU)

Miren DE LORGERIL, CIVL

Nicolas RICCHARME, SUDVINBIO

Christophe RIOU, IFV

Jean-Michel SAGNIER, CIVL, producteur (pouvoir à M. CAVALIER)

Laurent SAUVAGE, Inter'Oc, metteur en marché (pouvoir à M. GRAVEGEAL)

Denis SURJUS, CIVR

Ludivine VERLAGUET, JA Occitanie (pouvoir à Ludovic ROUX)

Invités :

Florence BARTHES, directrice Inter'Oc

Valérie BASTOUL, Coop de France Occitanie

Dominique BLANC, Comité RQD

Jérôme BONET, préfet du Gard

Pierre BORIES, président du CIVL

Francis CABAUD, Région Occitanie

Stéphane CHAMPAY, directeur FR VI Occitanie

Christel CHEVRIER, CRA Occitanie

Lucia DE-SIMONE, SGAR Occitanie, chargée de mission

Sébastien FERRA, directeur DDTM 30

Philippe FROELIG, DREETS, brigade enquête vins et spiritueux

Luc FRUITET, DRAAF, SRFAM

Cécile GAIRAUD, directrice VI Hérault

Pierre GINEBRE, Directeur général adjoint CRA

Nicolas JEANJEAN, directeur adjoint de la DRAAF Occitanie

Magali JELILA, directrice UEVM

Laure LACOMBE, Inter'Oc

François-Xavier LAUCH, préfet de l'Hérault

Olivier LEGRAND, délégué général CIVL

Sylvie LEMMONIER, directrice DDTM 11 (en visio)

Jacques LUCBÉREILH, Sous-Préfet de Béziers

Claude MAURIN, DRAAF SRFAM

Jean-Claude MAS, président UEVM

Jeoffrey MIQUEL, direction régionale des Douanes de Montpellier

Xavier PIOLIN Directeur adjoint DDTM 11 (en visio)

Éric SERRANO, IFV

Cécile VAUGELADE, directrice CRA Occitanie